



Procès-verbal

Séance extraordinaire du conseil municipal

Lundi 10 décembre 2018, à 19 h 15, 175, rue Kildare (Parc des Saphirs)

N° de résolution ou annotations

Considérant que le conseil municipal est élu et siège selon les règles de droit en vigueur au Québec.

En présence de M. Jean Giroux (district 1), Mme Laurie Thibeault-Julien (district 2), M. Jimmy Laprise (district 3), M. Francis Côté (district 4), M. Louis-Georges Thomassin (district 5) et Mme Édith Couturier (district 6).

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Carl Thomassin.

En présence de la greffière adjointe, Mme Andrée-Anne Turcotte, de la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Ariane Tremblay, et du directeur général, M. Marc Proulx.

DISPOSITIONS PRÉLIMINAIRES

1. 438-12-18

Avis de convocation

Considérant les articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q, c. C-19 (nommée ci-après « LCV ») stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour le début de la séance;

Considérant que la greffière adjointe déclare qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du conseil municipal le vendredi 7 décembre 2018, conformément à l'article 338 LCV;

Il est ainsi déclaré que la séance extraordinaire sera régulièrement tenue selon l'ordre du jour.

2. 439-12-18

Ouverture de la séance

À 19 h 15, M. le maire souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

3. 440-12-18

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

Dispositions préliminaires

1. Avis de convocation
2. Ouverture de la séance
3. Adoption de l'ordre du jour

Discours sur le budget

4. Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2019 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019, 2020 et 2021
5. Adoption des prévisions budgétaires 2019 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019, 2020 et 2021

Période de questions

6. Période de questions

Dispositions finales

7. Levée de la séance

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. 441-12-18

DISCOURS SUR LE BUDGET

Lecture et dépôt du discours sur le budget et présentation des prévisions budgétaires 2019 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019, 2020 et 2021

M. le maire fait la lecture du discours sur le budget.

Les prévisions budgétaires de l'exercice 2019 ainsi que le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2019, 2020 et 2021, sont présentés par la directrice du Service des finances et trésorière, avec l'appui d'une présentation visuelle.

La présentation se termine à 20 h 28.



**Procès-verbaux du conseil municipal de la
Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval**

5. 442-12-18

N° de résolution ou annotations

Adoption des prévisions budgétaires 2019 et du programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019, 2020 et 2021

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019, 2020 et 2021 présentés précédemment et illustrés ci-dessous :

Prévisions budgétaires 2019	
Revenus	
Taxes sur la valeur foncière	6 503 926 \$
Taxes sur une autre base	3 927 373 \$
Compensation tenant lieu de taxes	141 225 \$
Autres services rendus	337 800 \$
Imposition de droits	567 574 \$
Amendes et pénalités	57 600 \$
Autres revenus d'intérêts	104 650 \$
Autres revenus	142 500 \$
Transferts	500 119 \$
Total	12 282 539 \$
Dépenses	
Administration générale	1 930 807 \$
Sécurité publique	1 664 653 \$
Travaux publics	2 474 503 \$
Hygiène du milieu	1 211 481 \$
Santé et bien-être	11 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	655 283 \$
Loisirs et culture	1 455 963 \$
Frais de financement	682 739 \$
Remboursement de la dette à long terme (capital)	1 791 400 \$
Affectations	404 210 \$
Total	12 282 539 \$

Présentation du programme triennal d'immobilisations (PTI 2019, 2020 et 2021)			
Type d'immobilisations	2019	2020	2021
Réseau routier	188 525 \$	681 655 \$	291 200 \$
Infrastructures (aqueduc, égout et ponts)	1 028 271 \$	1 261 351 \$	280 000 \$
Bâtiments	255 742 \$	105 000 \$	250 000 \$
Parcs	53 500 \$	61 450 \$	70 050 \$
Aménagement du territoire	230 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
Véhicules	420 000 \$	120 000 \$	292 000 \$
Équipements	488 445 \$	178 400 \$	430 400 \$
Divers	25 000 \$	-	-
Total	2 689 483 \$	2 471 856 \$	1 623 650 \$
Type de financement			
Fonds de roulement	504 565 \$	175 000 \$	150 000 \$
Paiement comptant	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Taxe de secteur	442 800 \$	-	-
Fonds de parcs et terrains de jeux	53 500 \$	21 200 \$	-
Règlements d'emprunt	1 187 047 \$	273 650 \$	1 157 450 \$
Revenus divers	20 000 \$	5 000 \$	-
TECQ 2019-2023	456 571 \$	1 918 006 \$	291 200 \$
Total	2 689 483 \$	2 471 856 \$	1 623 650 \$

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu :

- D'adopter les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019 et le programme triennal d'immobilisations (PTI) 2019, 2020 et 2021, conformément à la LCV.
- D'autoriser le maire, la directrice du Service des finances et trésorière ou le directeur général à signer tous les documents afférents.



Procès-verbaux du conseil municipal de la Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

N° de résolution ou annotations

Vote contre : Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à la majorité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

6. 443-12-18

Période de questions

À 20 h 29, le maire, M. Carl Thomassin, invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 322 LCV et au Règlement 807-17 - *Règlement décrétant la tenue et le déroulement des séances du conseil municipal, abrogeant et remplaçant le Règlement 742-14.*

La période de questions s'est terminée à 20 h 40.

Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.

DISPOSITIONS FINALES

7. 444-12-18

Levée de la séance

Sur la proposition de M. le maire, Carl Thomassin.

Il est résolu de lever la séance à 20 h 40.

Vote pour : M. le conseiller Jean Giroux, Mme la conseillère Laurie Thibeault-Julien, M. le conseiller Jimmy Laprise, M. le conseiller Francis Côté, M. le conseiller Louis-Georges Thomassin, Mme la conseillère Édith Couturier.

M. le maire s'est abstenu de voter
Adoptée à l'unanimité des conseillers

En signant le présent procès-verbal, M. le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal¹.

M. Carl Thomassin
Maire

Mme Andrée-Anne Turcotte
Greffière adjointe

¹ [Note au lecteur]

Le maire, ou toute personne présidant une séance du conseil, a droit de voter, mais n'est pas tenu de le faire; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2). Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution tient compte de ces paramètres. Une mention spéciale sera donc ajoutée pour signaler l'expression du vote du maire ou du président de la séance, le cas échéant. La greffière ne fait que constater les actes du conseil municipal. Il ne s'agit pas d'une opinion juridique.